

### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité e	nvironnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :						
15-09-19	15-09-19		2019-8909						
	1. Intitulé du p	rojet							
Création de 3 chais de stockage d'alcools de bouche sur la commune de SALLES D'ANGLES									
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)									
2.1 Personne physique									
Nom	Prénon	n							
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	SCI DES CHAIS DU PONT N	IEUF							
Nom, prénom et qualité de la personne	Loïc DURAN								
habilitée à représenter la personne morale									
RCS / SIRET 8 3 3 8 0 5 2	7 8 0 0 0 1 1	Forme juridique	Société Civile Immobilière						
Joigne	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire	n°1						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères ann	exé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et						
	dimensionnement correspo	ondant du projet							
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles ru	ıbriques issues d'aı	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
Catégorie n°1			tockage d'alcool de bouche						
			ce de 1 233 m² et une Quantité						
	du site.	de 1712,4 m , soit	un total de 5 137,2 m³ pour l'ensemble						
		de l'autorisation au t	itre de la rubrique 4755.2.a de la						
	nomenclature des ICPE.		'						
	4. Caractéristiques génér	rales du projet							
Doivent être annexées au présent formu	<u> </u>		ı formulaira						
Doivein ene annexees au present formu	iune les bieces effortéees (	a la lubillade o. i al	rominiale						

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer un nouveau site de stockage et de vieillissement d'alcool de bouche. Les parcelles recevant le projet sont sises dans la Zone d'Activités du PONT NEUF sur la commune de SALLE D'ANGLES et ne comportent actuellement aucune installation.

L'entreprise projette la création de trois chais de 1 233 m² pouvant contenir chacun 1 712,4 m³ d'alcool de bouche soit une capacité de stockage totale de 5 137,2 m<sup>3</sup>. Les chais seront connectés à une fosse de rétention de 860 m<sup>3</sup>.

D'autres bâtiments et équipements seront installés sur le site :

- un local de 42 m<sup>2</sup> contenant un bureau et un local CEF,
- de la voirie goudronnée permettant l'accès à l'ensemble du site (4 404 m²),
- deux aires de dépotage en rétention grâce à une connexion avec la fosse d'extinction,
- une réserve incendie de 1 580 m³, possédant 8 aires de pompage,
- deux fossés d'infiltration pour un total de 2433 m<sup>3</sup>,
- un séparateur d'hydrocarbures,
- une fosse d'extinction de 120 m<sup>3</sup>.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

L'objectif du projet est la création d'un site de stockage d'alcools de bouche.
4.3 Décrivez sommairement le projet
<b>4.3.1 dans sa phase travaux</b> Le projet consiste en la création de 3 chais de stockage de 1 233 m² chacun et d'un bâtiment de 42 m² accueillant un bureau et
un local électrique et un local pour un fenwick.
Les travaux comporteront :
- une phase de terrassement,
- la création des différents bassins et réserves d'eau,
<ul><li>la construction des réseaux,</li><li>la construction des bâtiments,</li></ul>
- la construction des aires de stationnement et de dépotage,
- la clôture du site,
- l'aménagement de l'intérieur des bâtiments.
L'entreprise prévoit une gestion responsable du chantier avec: - le respect de la réglementation concernant le niveau sonore des engins, les rejets de poussières, de fumées et des odeurs, en
utilisant des engins et des équipements conformes aux normes en vigueur,
- le nettoyage quotidien du chantier,
- le balisage et la circonscription des zones de circulation des engins,
- la gestion responsable des déchets et notamment leur collecte séparatiste pour une évacuation par des entreprises spécialisées
- l'optimisation de la production de déblais dus aux opérations de décapage et de nivellement.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans sa phase d'exploitation, le site disposera:
<ul> <li>de ressources en eau en adéquation avec les scénarios d'accidents,</li> <li>d'ouvrages de rétention convenablement dimensionnés,</li> </ul>
- d'un séparateur à hydrocarbures permettant de traiter les eaux de pluie issues des voiries,
- de deux fossés d'infiltration pour 2433 m³ permettant l'infiltration des eaux pluviales et la collecte d'un éventuel débordement
de rétention.
Il n'y a pas de rejets d'effluents associés à l'activité de vieillissement d'alcools. Les seules émissions du site correspondent :
<ul><li>- aux eaux de pluie,</li><li>- aux émissions des camions,</li></ul>
- à la part des anges .
Le site traitera ses eaux sanitaires via le système d'assainissement collectif de la zone d'activité du "PONT-NEUF".

Les 3 chais respecteront strictement le cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcools

4.2 Objectifs du projet

de bouche soumis à autorisation.

	4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la rubrique 4755 - 2a pour une QSP de 5 137,2 m³.							
La masse d'alcool presente sur le site s	'élèvera à 4 865 t, le site ne sera donc pas classé SEVE	SO Seuil Bas.					
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser le	s unités de mesure utilisées					
	deurs caractéristiques	Valeur(s)					
	de 1 233 m² intérieur sur un terrain de 20 306 m². Iteur faîtage: 11,99 m - hauteur sous ferme: 7,89 m ).	Toitures: 3 888 m <sup>2</sup> Enrobé: 4 404 m <sup>2</sup> Voies calcaires : 4 258 m <sup>2</sup>					
Le projet nécessite la création d'une v	oirie enrobée de 4 404 m²	Espaces verts et noues : 5 432 m² Bassins incendie, étouffoir, rétention :					
		2 324 m <sup>2</sup>					
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation		9' <u>5 9 "Q</u> Lat. <u>4 5 ° 3 9' 18" N</u>					
Rue de l'Avenir Zone d'Activité "PONT-NEUF"	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),						
16130 SALLES-D'ANGLES	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à						
	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :						
		_'"_ Lat ° ' "					
	_	Lat ° '					
	Communes traversées :						
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à c	6					
4.7 S'agit-il d'une modification/exter	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X					
4.7.1 Si oui, cette installation of environnementale?	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	ion Oui Non X					
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme							
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	A noter la présence ZNIEFF type 2: 540120011 " VALLEE DU NÉ et SES AFFLUENTS " 3 km à l'EST. ZNIEFF type 2: 540120111 " VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE COGNAC ET ANGOULEME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS " à 3,8 km à l'EST. ZNIEFF type 2: 540007612 "VALLEE de la CHARENTE MOYENNE et SEUGNE" et ZNIEFF type 1 540007595: "L'ILE MARTEAU" à 2,8 km au nord.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	La zone couverte par un APB la plus proche est la zone référencée FR3800517, à plus de 15,5 km à l'est sur les communes de BOUTEVILLE, GRAVES-SAINT-AMANT et ANGEAC-CHARENTE.  Le projet n'est pas inscrit dans cette zone.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune de SALLES D'ANGLES est concernée par le PEB de l'aérodrome de COGNAC-CHATEAUBERNARD. Le site est inclus dans la zone C du PEB. Le projet incluant un bâtiment accueillant du personnel, la résistance de l'isolation acoustique de ce bâtiment sera portée à 35 dB (A), conformément à la circulaire interministérielle du 19 janvier 1998.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			le site n'est pas dans le périmètre d'un monument historique classé ou inscrit. Les sites les plus proches sont : - l'abbaye « NOTRE DAME de la FRENADE » sur la commune de MERPINS à 2,5 km à l'ouest, - l'église « SAINT-MEDARD » sur la commune de GENTÉ à 2,8 km au sud-est, - l'église « SAINT-MACLOU » sur la commune d'ARS à 3,5 km à l'ouest,
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le site du projet est inclus dans la ZRE 1601. L'entreprise ne prévoit pas l'exploitation d'un forage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	X		La commune de SALLE D'ANGLES est incluse dans le périmètre de protection rapproché - secteur général - du captage de SAINT-SAVINIEN-COULONGE.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Les zones NATURA 2000 les plus proches du site sont : - la « VALLEE DU NÉ ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS » , référencée FR5400417 à 2,8 km à l'ouest, - la « MOYENNE VALLÉE DE LA CHARENTE ET SEUGNES ET CORAN », référencée FR5400472, à 2,8 km au nord.
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Possouroos	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		La phase de travaux du projet sera excédentaire en matériaux. Les matériaux produits serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués du site via des filières spécialisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		نٽ	Le site est dans une zone de corridors diffus. Les espaces non utilisés dans le cadre du projet seront engazonnés. Il n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations de la biodiversité.
Miliev naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le site s'inscrit dans une zone UX destinée à l'activité des entreprises. Le site est actue <b>ll</b> ement en friche.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le site est en zone à priori non argileuse. Le site est en zone d'aléa sismique modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	L'activité de stockage d'alcool n'engendre pas de risques sanitaires.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		La phase travaux s'accompagnera d'une augmentation du trafic. L'activité de vieillissement d'alcools nécessite des transports en camions : - environs 170 camions sont prévus pour le remplissage initial des chais, - environs 50 camions par an sont attendus par la suite.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	L'activité de vieillissement d'alcool n'est pas génératrice de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	Les rejets dans l'air sont limités à la part des anges et aux émissions des camions.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	L'entreprise infiltrera ses eaux pluviales sur sa parcelle via les fossés d'infiltration sur site. Les eaux pluviales issues des voiries passeront par un séparateur d'hydrocarbures.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	II n'y aura pas de production de déchets.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		Le zone a déjà fait l'objet d'un diagnostic de la Direction Régionale des Affaires Culturelles entre 2011 et 2017. Les terrains sont libres de toute contrainte archéologique et ne feront pas l'objet de prescription.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	Non, le terrain fait déjà partie du zonage UX du PLU de la commune SALLES D'ANGLES. Ce zonage destine les terrains à l'activité économique.
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	<u> </u>		
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non Si oui, décr		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
Les installations de stockage d'alcools seront raccordées à une rétention déportée et à un étouffoir en amont. Une réserve incendie sera également prévue dans le projet. Ces équipements feront l'objet d'un échange avec SDIS avant réalisation. Les chais seront conformes au cahier des charges de la Charente applicable aux chais nouveaux soumis à autorisation.

### 7. Auto-évaluation (facultat<u>if)</u>

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, les installations seront hors périmètres de zones protégées et les seuls rejets seront les rejets d'eaux pluviales. Il est prévu un dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales et la mise en rétention de tous les stockages et zones à risques.

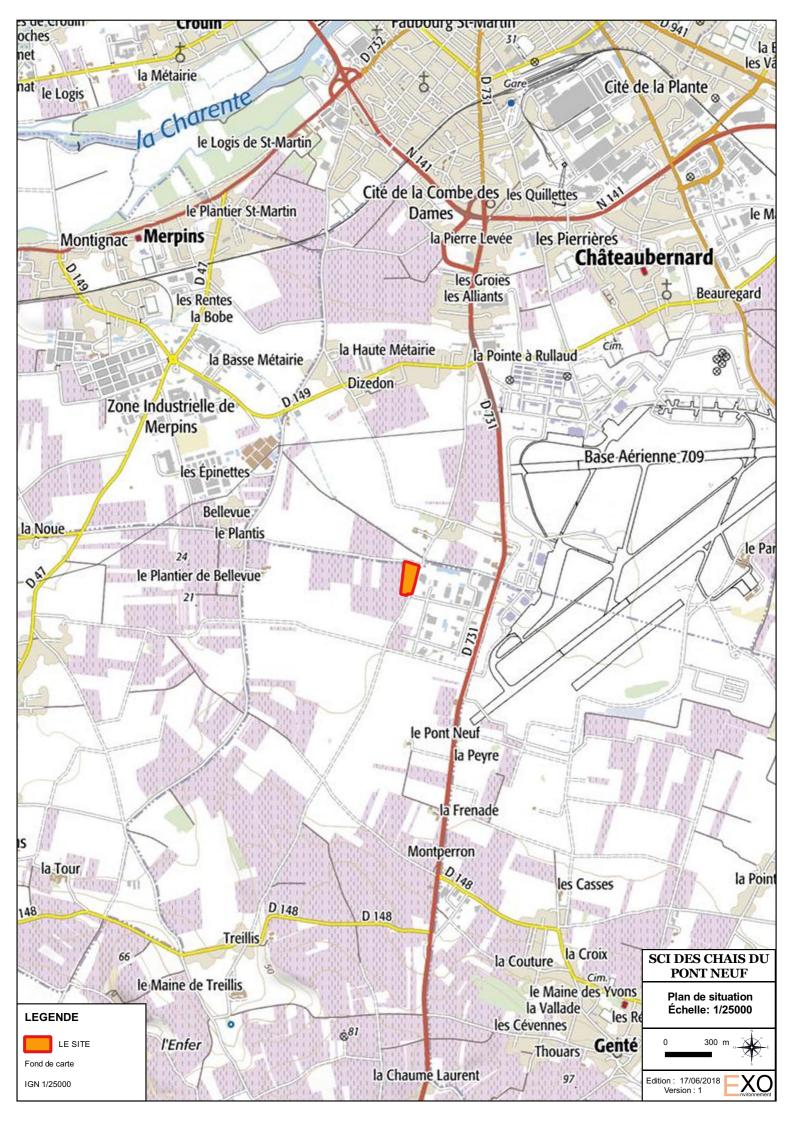
Le vieillissement d'alcools n'est pas une activité génératrice d'émissions particulières ni d'un trafic routier important. Le projet n'induira pas la production de déchets.

De plus, le site est dans une zone Ux à vocation d'activités économiques.

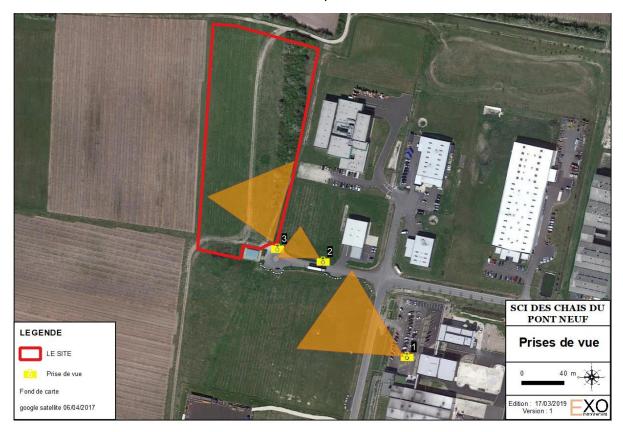
### 8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires								
Objet								
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X					
	2	Un plan de situation au $1/25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16000$ et $1/64000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X					
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X					
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X					
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X					
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.						

8.2 Autres a	8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
Veuillez cor parties auxo	npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join quelles elles se rattachent	tes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les						
	Objet							
	9. Engagement et sig	nature						
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X						
Fait à	SALLE D'ANGLES	le, 19/07/2019						
Signature								
	T vy							



## Localisation des prises de vue



Prise de vue n°1- Vue lointaine



Source : E-XO (19/02/2019)

Prise de vue n°2- Vue proche



Source : E-XO (19/02/2019)

Prise de vue n°3 – Vue proche



Source : E-XO (19/02/2019)

